|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 24 octobre 2018

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Contact:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 116**Manifestations du TSB/XY**Xiaoya Yang**+41 22 730 6206+41 22 730 5853tsbevents@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Atelier de l'UIT sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et la sécurité (Genève (Suisse), 21 janvier 2019)** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que **l'atelier de l'UIT sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et la sécurité** aura lieu à Genève, au siège de l'UIT, le 21 janvier 2019.

Cet atelier se déroulera la veille de la prochaine réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T, qui se tiendra du 22 au 30 janvier 2019, au même endroit.

Pour plus de renseignements concernant cette réunion, veuillez consulter la page d'accueil de la CE 17 de l'UIT-T: <https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2017-2020/17/Pages/default.aspx>.

L'enregistrement des participants à l'atelier débutera à 8 h 30 à l'entrée Montbrillant le jour de la manifestation. Les précisions relatives à la salle de réunion seront affichées sur les écrans placés aux entrées du siège de l'UIT.

2 Cet atelier aura lieu en anglais seulement.

3 La participation à l'atelier est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite mais aucune bourse ne sera accordée pour l'atelier.

4 L'atelier sera axé sur trois aspects fondamentaux: la relation entre l'intelligence artificielle/l'apprentissage automatique et la sécurité; les façons dont l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique peuvent être utilisés pour améliorer les capacités de cyberdéfense; les risques dont il faut tenir compte, notamment en ce qui concerne la confidentialité, dans le cadre de l'utilisation d'applications fonctionnant grâce à l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique. L'atelier permettra:

– d'examiner la relation entre l'intelligence artificielle/l'apprentissage automatique et la sécurité/la confidentialité;

– de recenser les possibilités d'utiliser l'intelligence artificielle/l'apprentissage automatique pour lancer des cyberattaques;

– de recenser des cas d'utilisation concernant l'intégration de l'intelligence artificielle/l'apprentissage automatique au service de la sécurité et de la confiance;

– de recenser des cas d'utilisation concernant la définition des aspects de sécurité et de confiance de l'intelligence artificielle/l'apprentissage automatique;

– de recenser les exigences et les capacités des produits et systèmes de sécurité fonctionnant grâce à l'intelligence artificielle/l'apprentissage automatique;

– de recenser les exigences et capacités de sécurité des applications et services fonctionnant grâce à l'intelligence artificielle/l'apprentissage automatique;

– d'échanger des informations concernant les activités actuellement menées par les groupes (en particulier le FG-AI4H, le FG-ML5G, la CE 13 et la CE 16 de l'UIT-T, l'ISO/CEI JTC 1/SC 42, l'IETF, l'IEEE, l'OASIS, etc.) et les secteurs concernés;

– de recenser les futurs travaux de normalisation que la CE 17 devra mener, y compris les nouveaux sujets d'étude potentiels.

5 Des informations relatives à l'atelier, et notamment le projet de programme, seront disponibles sur le site web de la manifestation à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/20190121/Pages/default.aspx>. Ce site web sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

6 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués dans les principaux espaces de conférence de l'UIT. Des informations détaillées sont disponibles sur le site web de l'UIT-T (<http://www.itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

7 Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux délégués assistant aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: [http://itu.int/travel/](https://www.itu.int/net4/travel/index-fr.aspx).

8 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00005320> dès que possible et **au plus tard le 14 janvier 2019.** **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants aux ateliers est obligatoire et se fait exclusivement *en ligne*. Cet atelier est gratuit et ouvert à tous.**

9 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant la date de début de l'atelier** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa, mais uniquement pendant la période de quatre semaines susmentionnée. Les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription, au plus tard **quatre** semaines avant la date de la manifestation. Elles doivent être envoyées à la Section des voyages de l'UIT (travel@itu.int), avec la mention "**assistance pour le visa**".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(*signé*)

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications